

Leudelange, le 6 février 2026
N.réf. 26/0097/JG

AVIS DE PUBLICATION

Administration communale de Leudelange

Autorisation EAU-AUT-25-1087

Affichage final

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'autorisation EAU-AUT-25-1087 concernant la gestion des eaux dans le cadre de 44 forages géothermiques à L-3361 Leudelange, 1, Place des Martyrs, est ouverte à l'inspection du public du 6 février 2026 au 17 mars 2026 inclus au bureau de la population en la mairie de la Commune de Leudelange.

Conformément à l'article 25 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI-DEMOLING
Jean-Pierre ROEMEN

